


Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

## GCA Group n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine du courtage d'hypothèques consortiales en Ontario

**Le 15 mai 2017**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que GCA Group n'est pas autorisé à exercer des activités dans le domaine du courtage d'hypothèques consortiales en Ontario.

GCA Group fait la promotion d'investissements dans des hypothèques consortiales par le biais de son site Web <http://www.gcagroup.ca>  et semble utiliser l'adresse Splendid China Tower, 4675, avenue Steeles Est, bureau 2A19, Toronto (Ontario) M1V 4S5.

Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.

Les consommateurs doivent faire preuve de prudence s'ils sont contactés par une personne qui prétend représenter GCA Group ou utilise ces coordonnées. Les consommateurs ne doivent pas investir dans des placements hypothécaires consortiaux par le biais de GCA Group.

Il importe de souligner que les consommateurs qui contractent un prêt hypothécaire par l'intermédiaire d'individus ou de compagnies qui ne détiennent pas de permis de la CSFO ne sont pas protégés en vertu de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* ni par ses règlements qui régissent les agents ou courtiers d'hypothèques et les maisons de courtage d'hypothèques.

Les consommateurs peuvent vérifier si un agent ou un courtier d'hypothèques ou une maison de courtage d'hypothèques est titulaire d'un permis en consultant le [site Web de la CSFO](#).

**Personne-ressource**

**Demandes de la part de média :**

Malon Edwards

Agent principal des communications

Téléphone : 416 590-7536

Sans frais : 1 800 668-0128, poste : 7795

Télécopieur : 416 590-7070

ATS (sans frais) : 1 800 387-0584

Courriel : malon.edwards@fSCO.gov.on.ca

**Questions du public :**

1 800 668-0128

contactcentre@fSCO.gov.on.ca

**Renseignements supplémentaires**

[Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude](#)